MINISTÈRE DES ARMÉES

SOUS-DIRECTION DES BUREAUX
DU CABINET

BUREAU DES DÉCORATIONS

Loi du 4 février 1953 (J. O. du 5 février 1953)

No d'inscription

33061

CROIX

DU COMBATTANT VOLONTAIRE

1939-1945

Par décision n° 2016 en date du 29 Septembre 1961	
le droit au port de la Croix du Combattant Volontaire a été reconnu à	
Monsieur DIEUDONNE Remy, Joseph, Mathilde	
né le 19 Avril 1902 à Morvilles-les-Vic (Moselle)	

A Paris, le 29 Septembre 1961

POUR AMPLIATION

L'Administrateur civil de 1^{re} classe, SOMMAIRE Chef du Bureau des Décorations, Le Ministre des Armées Signé : MESSMER

J. Z. 132140. [4029]